



COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT

Présentation

Campagne 2018

Département du Doubs

Mardi 6 Mars 2018





Ordre du jour

- 1 Bilan CNDS 2017**
- 2 Orientations nationales CNDS 2018**
- 3 Part territoriale BFC CNDS 2018**
- 4 Modalités de dépôt des demandes**
- 5 Questions diverses**





1. Bilan CNDS 2017

- × Nombre de réunions d'information : **3 réunions**
- × Nombre de dossiers présentés à la commission :
225 dont **208 Dossiers @subvention**
- × Nombre de subventions entre 1000 € et 1500 euros :
102
- × Subvention maximum : **36 000€**

Le montant moyen de subvention est de 3 800 €





1. Bilan CNDS 2017

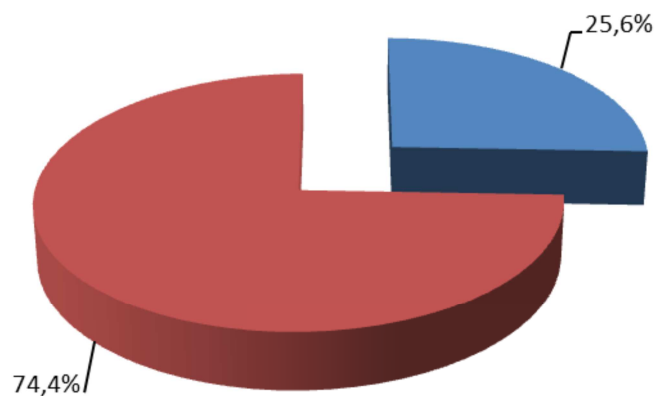
Objectifs Opérationnels	Enveloppe	%	Emplois
a - Aide au développement associatif	546 525 €	63 %	21
b - Développement du sport santé	136 300 €	16 %	5
c - Aide à la formation	59 300 €	7 %	2
d - Accès au sport de haut niveau	5 500 €	1 %	0
e - Développement de l'éthique	31 250 €	4 %	1
f - Promotion du sport	72 000 €	8 %	7
g - Développement des sports de nature	20 100 €	2 %	1
	870 975 €	100 %	37



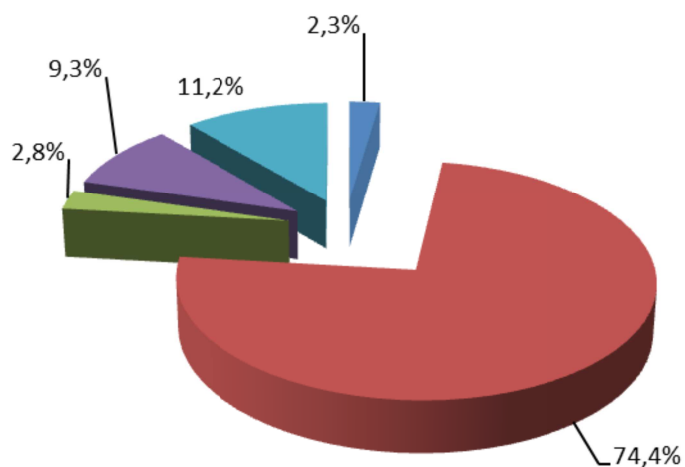


◆ 2. Bilan CNDS 2017

Territoires carencés (Chiffres régionaux)



- Territoires carencés
- Hors territoires carencés



- Autres territoires ruraux carencés
- Hors territoires carencés
- Autres territoires urbains carencés
- ZRR
- QPV

35% sur les publics cibles,
les territoires carencés et la
lutte contre les
discriminations





2. Orientations nationales 2018

a. Les crédits de paiement de la part territoriale nationale s'élève à 105,2 millions d'euros (contre 136,5 en 2017 soit -22,9%). Ils sont abondés d'une enveloppe « Héritage et société » de 1,5 millions d'euros pour le JAN et de 3 millions d'euros pour la fête du sport (appel à projet national)

a. Recentrage des priorités du CNDS sur la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive pour tous.

Soutenir la professionnalisation du mouvement sportif Emploi

- a. objectif à 5070 emploi (contre 5209 en 2017)
- b. Aide uniquement en territoires carencés (+ perso handi)
- c. Apprentissage > aide annuelle

Corriger et réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive

- a. Publics cibles (personnes en situation de handicaps, public féminin, personnes socialement défavorisées)

Renforcer la lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement dans le sport

Promouvoir le sport santé (AMPD > BOP 219)

a. Exclusion des financements pour la formation, l'accès au haut niveau et l'accompagnement des grands événements sportifs internationaux (*dans le cadre d'une meilleure articulation avec les missions du ministère des sports*)





2. Orientations nationales 2018

Objectifs de gestion:

- Poursuivre la régionalisation du pilotage
 - Commission emploi /apprentissage
 - Santé
 - J'apprends à nager
- Fournir un bilan qualitatif et quantitatif des actions financées dans le cadre du projet de développement ou disciplinaire
- Evaluation renforcée pour les expérimentations sur les territoires cibles et les actions mutualisées et poursuite des évaluations des conventions emplois.
- Dématérialiser l'ensemble des demandes de subvention
 - *Une formation compte-asso et OSIRIS a eu lieu les 26/27 février avec les agents du CNDS et le mouvement sportif*
 - Passage à « Compte-asso » pour les demandes dématérialisées
- Seuil maintenu à 1500€ et 1000€ pour ZRR / contratde ruralité et bassin de vie 50% en ZRR.





2. Orientations nationales 2018

- ◆ Dans le prolongement de l'attribution des jeux olympiques et paralympiques en 2024, la ministre a souhaité relancer un moment de célébration dans le but d'inciter 3 nouveaux millions de citoyens à se mettre au sport et à l'activité physique. C'est ainsi que la « Fête du sport » a l'ambition d'être une grande fête nationale comme la fête de la musique.
 - Appel à projets associant obligatoirement une collectivité et une association sportive
 - Du vendredi 21 au dimanche 23 septembre (3ème week-end de septembre)
 - Demandes d'accompagnement à déposer sur :
www.cnds.sports.gouv.fr/fetedusport
 - Période de dépôt des demandes du 22 février au 20 avril
 - Avis des DRDJSCS pour le 11 mai en vue de la labellisation
 - Notification des décisions aux porteurs de projets à partir du 1^{er} juin.





3. Part territoriale BFC CNDS

◆ a /Appel à projets

■ 3 objectifs majeurs:

- ✦ **Soutenir la professionnalisation du mouvement sportif**
- ✦ **Développement des pratiques sportives et réduction des inégalités d'accès à la pratique et lutte contre les discriminations**
- ✦ **Promouvoir le « sport santé » sous ses différentes formes**





Objectif 1 : Soutenir la professionnalisation du mouvement sportif

- ◆ Professionnalisation du mouvement sportif
 - Emplois CNDS (mi-temps, CDI) : aide pluriannuelle
 - ✦ Emplois stables et pérennes en territoire carencé (CIEC)
 - ✦ Emplois Handisport et sport adapté
 - Aide exceptionnelle à l'emploi en difficulté: aide annuelle
 - Apprentissage: aide annuelle



Objectif 2 : Développement des pratiques sportives et réduction des inégalités d'accès à la pratique et lutte contre les discriminations

- ◆ Toutes les actions contribuant à améliorer la pratique :
 - Des publics cibles éloignés de la pratique
 - Des habitants des territoires carencés

- ◆ Dispositif « j'apprends à nager » coordonné et mis en œuvre par la ligue régionale Bourgogne-Franche-Comté de Natation comme en 2016 et 2017.

Cf. Annexe 3 appel à projet régional

 - En faveur des territoires carencés.
 - Ouvert aux collectivités.
 - Dotation mobilisée à destination des porteurs de projets pour des stages gratuits pour les enfants.
 - Objectif de 40 structures pour 120 stages et 1 400 enfants concernés.





Objectif 3 : Promouvoir le sport santé

- ◆ **Actions visant la promotion de la santé par le sport**
Annexe 4
 - Valoriser les actions en faveur de la prévention primaire,
 - Soutenir l'information ou la sensibilisation des acteurs sur le volet prévention du dopage et des conduites dopantes,
 - Développer les actions structurantes permettant de faire le lien entre les professionnels de la santé et du sport (dispositif réseau régional sport santé, coordination locale sport santé, etc.),
 - Favoriser l'émergence ou la consolidation d'actions à l'attention de publics cibles.





Dotation régionale Bourgogne-Franche-Comté

Dotation initiale: 4 997 725€ soit – 21,9% / 2017

Part pré affectée non fongible: 71 936€

Plan Héritage de société: JAN

Part pré affectée territorialement: 2 322 378€

Santé: 350 000 €

JAN: 25 000 €

Emploi/apprentissage : 325 000 €

Emplois conventionnés : 1 622 378 €

Soit un total de 2 394 314 € soit -6,1% / 2017 et 47,9% de
l'enveloppe totale (42,80 % en 2017) dont 39% pour l'emploi (30,60 % en
2017)





Dotation régionale Bourgogne- Franche-Comté

solde: 2 603 411 € *soit – 32,5 % / 2017*

Région: 572 411€ (-35,4%)

Application du même taux de - 31,6 % à l'ensemble des parts par rapport à 2017 pour le calcul des enveloppes indicatives.

Côte-d'Or: 360 000 €

Doubs: 362 000 €

Jura: 183 000 €

Nièvre: 196 000 €

Haute-Saône: 208 000 €

Saône-et-Loire: 348 000 €

Yonne: 247 000 €

Territoire de Belfort: 127 000 €



Calendrier



Commission territoriale: 1 ère le 28 février

2 ème le 05 juillet

3 ème le 4 octobre

Retour des dossiers: 11 avril

Commission emploi apprentissage: 4 dates

29 mars

07 juin

30 août

20 septembre

Commission sport santé et pratique féminine CIEC:

Retour des informations 14 mai

Réunion commission le 23 mai

J'apprends à nager:

Du 19 mars au 15 septembre

Fin de l'envoi des **dossiers pluriannuels dans OSIRIS** pour validation juridique par

l'agence comptable du CNDS le 5 octobre

Fin de l'envoi des **état de paiement sur OSIRIS** le 12 Octobre

Fin de l'envoi **par courrier au CNDS des états de paiement et les pièces jointes** 26
octobre





4. Modalités de dépôt des demandes

- Appel à projet régional 2018

Fiche mutualisation pour les clubs et CD

- Guide utilisateur Compte Asso





5. Questions diverses

